



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 12/12/2025

Publication :
le 29/12/2025

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° D-2025-376

Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget de la régie
à autonomie financière Stationnement en ouvrage - Année
2026

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Sérgolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame BOUTRIT Sophie

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noémie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025

Délibération n° D-2025-376

Direction des Finances

Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget de la régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage - Année 2026

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, l'article D.2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Par renvoi de l'article L.2221-5 du CGCT, ces dispositions sont applicables aux services publics à caractère commercial (SPIC) tels que la régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 du budget de la régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage ;
- approuver le rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGE



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Régie à autonomie financière Stationnement en ouvrage

Conseil Municipal du 18 décembre 2025

INTRODUCTION

Un budget qui retrace les opérations liées la gestion et l'exploitation du stationnement en ouvrage

Un budget à autonomie financière

- Le budget de la Régie à autonomie financière « Stationnement en ouvrage » retrace les opérations liées la gestion et l'exploitation des parkings aménagés et en concession.
- Un conseil d'exploitation est chargé de définir les grandes orientations données à cette activité.

Une exploitation avec des modèles différentiés

La gestion des parkings est exercée selon différents modèles d'exploitation :

- Les parkings sous gestion directe par prestation de service (La Brèche, Moulin du Milieu, Aire de camping-car).
- Les parkings en concession (La Roulière, Espace Niortais, Saint Jean et Marcel Paul).
- Les parkings gérés en prestation de service uniquement sur abonnement (Jacques de Liniers, Henri Gelin, La Cure).

La seule évolution pour 2026 concerne l'Aire de camping-car qui fera l'objet de travaux avec l'installation d'une barrière, d'une caisse automatique et d'installations diverses sur chaque emplacement. Par ailleurs, son exploitation sera confiée à un prestataire spécialisé de service.

Orientations en matière d'exploitation : une gestion maîtrisée des parkings de stationnement et le développement de l'aire de camping-car

Les recettes d'exploitation : 2 247 K€

Les recettes réelles d'exploitation regroupent :

- Des produits d'exploitation de tous les parkings estimés à 1 106 K€ en hausse de 61,5 K€ de BP à BP. Cette augmentation est liée à une gestion optimisée des parkings avec barrière et à l'automatisation de l'aire de camping-car.
- Une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 1 141 K€ en baisse de - 16,5 K€ de BP à BP.

Des dépenses d'exploitation : 1 752 K€

Les dépenses réelles d'exploitation d'un montant de 1 752 K€ concernent :

- Les charges à caractère général sont estimées à 1 269 K€ en hausse de 37 K€ de BP à BP en raison notamment des nouvelles charges de maintenance notamment sur l'aire de camping-car et de l'actualisation de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal.
- Les charges de personnel sont programmées à hauteur de 20 K€. Ce sont de nouvelles charges pour ce budget avec la création de la RAF.
- Les charges financières sont évaluées à 169 K€ en baisse de 12 K€ conformément au profil d'extinction des emprunts souscrits.

Orientations en matière d'investissement : Un aménagement nécessaire de l'aire de camping-car pour améliorer son exploitation

Les dépenses d'investissement programmée en 2026

Il est prévu 121 K€ en dépenses d'équipement notamment pour l'installation d'une barrière, d'une caisse automatique et d'installations diverses sur chaque emplacement de l'aire de camping-car.

Par ailleurs, il est prévu 454 K€ au titre du remboursement de capital d'emprunt en hausse de 8 K€ conformément au profil d'extinction des prêts souscrits.

Une recette d'investissement programmée en 2026

Il est prévu une avance remboursable provenant du budget principal pour un montant de 100 K€.